

# Le Mercure Galant (1672-1715) : un lieu de débat sur la traduction

*Samantha Faubert*

*Université du Havre.*

Le périodique *Le Mercure Galant* s'organise en différents articles sur des matières très diverses<sup>1</sup>. Le travail préparatoire de cet article a consisté en un relevé systématique des textes de traductions publiés dans *Le Mercure Galant* entre 1672 et 1715 : références exactes, citations de la manière dont les textes sont désignés, relevés des commentaires, identification du texte d'origine et du traducteur (lorsqu'elle est possible)...

L'étendue de nos recherches nous permet d'ores et déjà de classer les textes concernant la traduction qui apparaissent dans la revue en quatre catégories :

- Les traductions que nous appelons « diplomatiques » et qui ont une fonction d'information concernant les relations de la France avec les autres nations.
- Les traductions qui relèvent du passe-temps mondain, témoignages d'un apprentissage des langues qui passe par la traduction comme exercice scolaire.
- Les annonces de publication de nouvelles traductions, marqueurs d'un intérêt de la revue pour les œuvres étrangères.
- Les commentaires de traduction, dont le nombre de pages augmentent au fil de la période étudiée. Là se situe véritablement l'apport du *Mercure Galant* dans le débat sur la notion de traduction. Si les préfaces aux publications d'œuvres traduites donnent lieu à un positionnement du traducteur sur les pratiques de la traduction, *Le Mercure Galant* offre de nouvelles possibilités de réflexions sur ce que c'est que traduire.

Dans un premier temps, nous rendrons compte d'une évolution de la place de la traduction proprement dite et du commentaire de traduction dans la revue entre les années 1672 et 1715. Ensuite, nous mettrons en évidence certains indicateurs d'un passage de la traduction comme divertissement à la reconnaissance d'un métier de traducteur. Enfin, si le mérite du *Mercure Galant* est d'ouvrir le débat, nous pourrions noter le manque d'originalité des discours sur la traduction qui attestent pour la plupart d'un parti pris pour les Modernes, dans cette revue connue comme voix d'expression du goût mondain.

## **I- La place de la traduction évolue dans la revue vers plus d'interprétatif**

Durant la première période du *Mercure Galant* comprise entre 1672 et 1674, la traduction n'est pas encore un sujet d'article. A partir de la reprise du périodique en 1677, la répartition des articles concernant la traduction en fonction des années est plutôt régulière, avec une augmentation notable au tournant du siècle, manifestation d'un intérêt croissant de cette revue pour le phénomène de la traduction et le travail des traducteurs, tendance qui se confirme dans les années suivantes.

Durant ces années, *Le Mercure Galant* a publié 148 traductions, commentaires de traduction ou articles annonçant des nouvelles traductions. Dans un premier temps, les pages concernant la traduction comprennent surtout des poèmes traduits et le nombre d'annonces de publication d'œuvres étrangères est assez réduit, mais il ira en augmentant considérablement au 18<sup>ème</sup> siècle.

Les lettres diplomatiques présentées comme des traductions tiennent une place non négligeable dans quelques numéros et sont souvent longues. Ainsi, les traductions des années 1701 à 1709 sont essentiellement diplomatiques et consacrées aux événements politiques qui lient la France à l'Espagne<sup>2</sup>. Cependant, ce type de traduction paraît de façon irrégulière et ne parvient pas à supplanter la place accordée à la traduction littéraire. De même, les annonces de publications d'ouvrages scientifiques, parfois assorties de commentaires, occupent un espace notable dans la revue. Cependant, jusqu'en 1715, seuls deux articles font référence à des ouvrages scientifiques clairement désignés par le terme de « traduction »<sup>3</sup>. Le *Journal des Savants*, dont la parution débute en 1665, est sans doute plus propice à la notification des traductions de ce type d'ouvrage.

Les traductions qui sont publiées dans leur intégralité dans la revue sont des pièces poétiques dans leur grande majorité. Les traductions depuis la langue latine arrivent largement en tête. Les auteurs de prédilection sont Horace, avec 18 odes, et Catulle (15 poèmes). Cependant, on remarque qu'une part importante de ces textes concerne des traductions d'écrits en latin mais datant du 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle. Les auteurs sont notamment M. de Commire, M. de Santeul ou l'Abbé Boutard, ce dernier détenant le record en la matière<sup>4</sup>.

En outre, dans la période concernée par cette étude, nous avons compté 21 annonces de nouvelles traductions, et il s'agit presque exclusivement d'ouvrages littéraires particulièrement importants tels que la nouvelle traduction des *Métamorphoses* d'Ovide par Corneille (14 pages).

Plus la revue avance dans le temps, plus elle dispose d'articles hétérogènes mêlant traductions proprement dites et appareil interprétatif. Il arrive que les annonces comprennent de courts extraits de la traduction ou que des traductions courtes publiées dans leur intégralité (c'est essentiellement le cas du matériel poétique) soient accompagnées d'un commentaire descriptif ou évaluatif.

A partir de 1714, la traduction apparaît donc clairement comme un véritable sujet d'article. Il serait donc sans doute nécessaire de créer une nouvelle catégorie de classification des articles mettant en évidence l'émergence d'un débat sur la traduction.

Le commentaire est déjà présent dans les 20 premières années de la revue (par exemple, 10 pages de M. de Senecé à propos de la traduction d'une Ode d'Horace par Mme de Chevron dans la revue d'octobre 1695). Par la suite, la place qui lui est consacrée va en augmentant, comme lors de la sortie de la traduction des *Géorgiques* par Segrais qui suscite 19 pages<sup>5</sup> de commentaires. En décembre 1714, la revue publie un discours de 51 pages de Monsieur de Ménage qui consiste en une comparaison de différentes traductions d'un même poème de Catulle en italien et en français. Ce discours ancien, puisque Ménage est mort 20 ans auparavant, n'a pas été publié dans la revue en son temps mais semble trouver toute sa place en 1714, quand la question de la traduction passionne.

A la fin de notre période<sup>6</sup>, diverses lettres ou articles alimentent la querelle des Anciens et des Modernes. Les lettres de Mme Dacier et surtout celles de M. de la Motte et de ses défenseurs cristallisent largement les débats littéraires, bien au-delà des numéros qui nous concernent ici. 59 pages prennent très clairement le parti des Modernes en février 1715 et, en avril de cette même année, 4 articles totalisent 124 pages au cours desquelles Anciens et Modernes se répondent. Plusieurs positions sur la traduction peuvent donc se faire entendre.

A partir de cette date, il devient de plus en plus difficile de distinguer la traduction commentée du commentaire illustré par des extraits de traductions.

Enfin, des manques en termes de langues traduites appellent une explication. Tout d'abord les traductions depuis l'anglais, l'italien ou l'espagnol sont relativement peu présentes, malgré un certain dynamisme de la publication de ces œuvres étrangères dans la période. Nous

disposons de 3 traductions depuis l'anglais : un ouvrage d'herboristerie<sup>7</sup>, un poème<sup>8</sup> et une tragédie, cette dernière étant contestable puisqu'il s'agit d'un « parallèle » entre deux tragédies sur le même sujet, l'une française et l'autre anglaise<sup>9</sup>. Les traductions espagnoles autres que des lettres diplomatiques sont au nombre de 4, 2 sonnets<sup>10</sup>, une historiette qui, tout en étant présentée comme traduction, ne porte pas de mention du nom du traducteur et est peut-être une réécriture<sup>11</sup> ; et une aventure tragi-comique extraite d'une lettre espagnole dont on ne sait s'il faut la classer en littérature ou parmi les informations de type journalistique<sup>12</sup>. Enfin, concernant l'italien, nous avons relevé 5 occurrences : une chanson de Ménage<sup>13</sup>, des « vers italiens »<sup>14</sup>, l'annonce de la traduction de *La Secchia rapita* du Tassoni par Perrault<sup>15</sup>, une historiette<sup>16</sup> et une lettre diplomatique<sup>17</sup>. Il n'y a pas de traduction de l'italien entre 1689 et 1713, l'intérêt pour cette langue semble reprendre par la suite.

De plus, la mode de l'orientalisme passant peu par la traduction mais bien plus par la réécriture ou l'imitation qui ne se définissent pas comme telles, les langues arabe, perse ou turque n'apparaissent pas ou peu dans nos relevés<sup>18</sup>. Notons cependant un objet rare : 2 chansons chinoises transcrites en lettres latines puis traduites en français<sup>19</sup>.

## **II- La perception du travail du traducteur passe du divertissement à la reconnaissance d'un métier**

La place du traducteur dans *Le Mercure Galant* est un des marqueurs de l'importance du rôle joué par la traduction dans la culture française de l'époque. Elle diffère selon le genre du texte traduit. En effet, la fonction du texte traduit n'est pas la même qu'il s'agisse de littérature, d'ouvrages scientifiques ou de lettres informant des relations de la France avec ses partenaires étrangers. Si, au tournant du siècle, les œuvres littéraires et scientifiques écrites en langue étrangère participent à la construction de la culture française au sens large, les traductions dites « diplomatiques » sont la marque d'un intérêt des lecteurs mondains pour le monde qui les entoure, et plus encore pour les événements survenus à l'étranger et qui auront des conséquences sur les affaires politiques de la France. Dans ce dernier cas, identifier le traducteur est moins important que saisir la portée de la nouvelle<sup>20</sup>.

Un cas remarquable, pour apprécier la perception du traducteur par les lecteurs du *Mercure Galant*, est la publication d'un certificat de traduction qui atteste de la reconnaissance du travail du traducteur, alors même qu'il ne s'agit pas de traduction littéraire. A la fin de la traduction de l'anglais de l'ouvrage *Les Vertus et Qualitez de Gouttes aromatiques*

*d'Angleterre*, l'article reproduit le « Certificat de la traduction »<sup>21</sup>. Cet exemple unique, dont la crédibilité est très certainement contestable, tend à montrer l'existence de tentatives de normalisation de l'acte traductif et de professionnalisation du traducteur.

Pour ce qui est des traducteurs littéraires, leur nom apparaît le plus souvent, en début ou en fin d'article<sup>22</sup>, et leur talent est fréquemment complimenté et parfois critiqué, ce qui témoigne d'une exigence quant à cette activité en phase de reconnaissance.

Les omissions du nom du traducteur sont plus nombreuses dans les premiers numéros et semblent concerner les traducteurs qui ne bénéficient pas d'une reconnaissance littéraire ou sociale. Ainsi, dans certains cas, le lecteur n'a accès qu'au métier ou à la ville de résidence du traducteur : « Ces Vers sont du fils d'un Auditeur de la Chambre des comptes de Dijon. C'est tout ce qui m'en est connu »<sup>23</sup>.

Les compliments adressés aux traducteurs témoignent de l'admiration et de la gratitude de l'auteur des articles pour ceux-ci, et tendent à définir le travail de traduction comme un véritable art, placé parfois au même niveau que l'écriture. Citons quelques exemples : « Mademoiselle de Castille, dont vous avez déjà vu de si jolis Vers, n'entend pas seulement la Langue de cet Auteur, mais elle luy fait parler la nostre d'une manière si agréable, qu'on peut dire qu'elle ne luy oste aucune de ses beautez en traduisant. »<sup>24</sup> ou « Les deux premiers Tomes qu'on donna au Public eurent l'approbation de toutes les personnes de bon goust, & ce fut avec justice, puis qu'il seroit malaisé d'écrire d'une manière plus naturelle ny d'un style plus coulant. »<sup>25</sup> Peu à peu, au fil des numéros, ces compliments acquièrent un caractère obligatoire quelque peu figé. Un usage semble se créer.

Le travail d'édition commentée produit par les traducteurs est également apprécié et reconnu. « Toutes ces Odes sont accompagnées de remarques du Traducteur qui sont très judicieuses & pleines d'une grande recherche. »<sup>26</sup> Dans ce dernier cas, qui ne fait pas exception, le traducteur a ajouté après sa traduction des poésies de sa propre facture, car les fluctuations en matière de reconnaissance du traducteur vont de paires avec la fragilité de la notion d'auteur.

Enfin, dans les articles rendant compte des débats entre Anciens et Modernes, la prose se fait plus acerbe, et les attaques plus violentes. Pour les Modernes, l'heure n'est plus à flatter les originaux (dont, par ailleurs, on ne conserve que le sens sans se soucier de la lettre). L'original est maintenant vivement critiqué et décortiqué afin de justifier le travail du

traducteur qui n'en a gardé que la « substantifique moëlle ». « Il sembla donc à M. de la Motte qu'on pouvoit faire de l'Iliade d'Homere un poëme agreable dans nôtre langue, non pas en traduisant servilement, comme tant de gens l'ont tenté, à la honte de leur goût... »<sup>27</sup> Suit un extrait du *Des causes de la corruption du goust* qui constitue une réponse de Madame Dacier :

*« Je me flatte de demontrer que M. de la Motte a esté également malheureux dans ce qu'il a retranché, dans ce qu'il a ajoûté & dans ce qu'il a changé, & que sa Poesie est si platte & prosaique, qu'en demontant ses vers, on n'y trouvera pas la moindre expression de Poete, & qu'on ne pouvoit y substituer de prose plus familiere & plus commune... »*<sup>28</sup>

Par ailleurs, pour certains traducteurs qui appliquent leur talent à des œuvres littéraires importantes, la revue rappelle parfois leurs travaux antérieurs ou propose une biographie succincte, comme c'est le cas pour Segrais<sup>29</sup>, traducteur de *L'Enéide* et des *Géorgiques*, décédé au moment de la sortie de sa traduction.

Une place non négligeable est ainsi faite aux traducteurs au sein des gens de lettres, aux côtés des auteurs.

### **III- Le *Mercur*e Galant est un réel espace de débat malgré un parti pris pour les Modernes**

*Le Mercur*e Galant rend assez amplement compte des débats autour de la traduction qui animent les milieux littéraires de 1672 à 1715. Ces discours sur la traduction ne font pas preuve d'une grande originalité, étant donné qu'ils transcrivent avant tout la position des Modernes attendue par le lecteur mondain. Mais les deux parties s'expriment et le débat dépasse bien évidemment le cadre du fait traductif, alimentant une plus large réflexion sur la littérature et la langue françaises : les belles lettres, le génie de la langue, etc.

La diversité des termes employés pour désigner les textes issus de l'activité traductrice témoigne de l'instabilité de la notion de traduction.

Dès les premiers numéros, le terme « traduction » apparaît très clairement dans la table des matières pour désigner les textes passés d'une langue étrangère vers la langue française. Jusqu'à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, apparaît également le terme « imitation » qui se rapporte exclusivement au genre poétique<sup>30</sup>. La question centrale soulevée par ce terme est celle de la délimitation des frontières entre traduction et adaptation libre, frontières qui apparaissent

encore assez floues. Il semble ainsi que, dans la plupart des cas, les termes « traduction » et « imitation » soient permutables.

Au fil des numéros, d'autres termes apparaissent quoiqu'en nombre et en occurrences beaucoup plus réduits. En effet, on peut encore relever « version »<sup>31</sup>, « paraphrase »<sup>32</sup> ou « copie »<sup>33</sup>, sans pour autant donner l'impression que ces emplois relèvent d'un jugement sur la posture ou la qualité de la traduction.

Le terme de « fidélité », fortement chargé positivement, est incontestablement synonyme de grande qualité de la traduction. Une appréhension de ce mot en rapport avec les termes qui l'accompagnent dans le discours est assez éclairante.

La fidélité signifie parfois la littéralité, dans le sens de respect de la structure formelle du texte original : comme lorsque l'assertion « Voici une traduction fidelle de son discours » est appuyée ensuite par la phrase suivante : « Cette lettre a été traduite littéralement & contenoit ce qui suit. »<sup>34</sup> Notons cependant l'ambiguïté de la notion de littéralité qui n'exclut pas la possibilité d'ajouts ou de suppressions.

Dans d'autres cas, fidélité signifie également le respect d'une doctrine. Pour l'exemple qui suit, on peut dire qu'il y a un effet d'influence du genre du texte traduit (théologique) sur l'appréhension du phénomène de traduction, puisqu'il s'agit de la traduction du *Livres de la Doctrine Chrétienne* de Saint Augustin : « [la traduction] a este faite par un homme d'une grande pieté, & qui ne se remplissant l'esprit depuis longtemps que de veritez de la Religion, s'est appliqué avec des grands soins à rendre fidèlement le sens de ce qu'il a entrepris de donner en nostre langue »<sup>35</sup>.

Cependant, assez tôt, la question de la liberté du traducteur oriente la réflexion sur la traduction vers le débat opposant fond et forme, que l'on peut entrevoir également à travers l'utilisation du terme « fidélité ». Comme quand M. de Fontenelle traduit une Ode latine du Père Comire : « Ainsi les pensées ne sont point de luy, & il n'a fait en la traduisant, que leur donner un tour agréable en nostre langue »<sup>36</sup>.

L'usage de la liberté formelle d'écriture est valorisé dans la traduction parce qu'il est un gage de talent et de conscience du génie de la langue française<sup>37</sup>. Ainsi, au tournant du siècle, il ne semble pas y avoir de contradiction ou de choix à faire en traduction entre fidélité et liberté.

C'est pourquoi le vers apparaît, sans aucune contestation possible, comme un gage de grande qualité d'une traduction car, une fois encore, il est le témoignage des qualités littéraires du traducteur et des hommages qu'il rend à sa langue. A chaque fois, l'allusion aux vers d'une

traduction est l'occasion de louer celle-ci. Les discours sur la traduction en vers rejoignent les débats sur la fidélité puisqu'il s'agit de bien écrire en français avant tout. C'est la thèse de M. de Senecé qui préconise la traduction des Odes d'Horace en vers et, d'autre part, explique qu'il ne s'agit pas d'« exactitude » mais d'« imiter un Poète ».<sup>38</sup>

Mme Dacier fait les frais de la condamnation des traductions de vers en prose quand, lors de la publication des poésies complètes d'Anacréon, l'auteur de l'article explique que la totalité des poèmes d'Anacréon n'avait jamais été traduite. On comprend par la suite que la traduction de Mme Dacier ne compte pas, en quelque sorte, car elle est en prose. Et l'auteur de l'article ajoute : « [Mme Dacier] croit qu'il n'y a que les Traductions en Prose qui puissent être fidelles. (...) Elle a hérité la haine pour la poésie de son illustre Père Mr le Fèvre, qui composa il y a quelques années un Traité *De futilitate poetices*, pour en montrer l'inutilité & même les dangers »<sup>39</sup>.



## En guise de conclusion :

L'étude de la place de la traduction dans *Le Mercure Galant* offre bien évidemment un panorama partiel et fragmentaire de l'histoire de la traduction en langue française à partir de la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, surtout si l'on considère le caractère mondain et galant de la revue. Cependant, comme l'écrit Monique Vincent<sup>40</sup>, « ces œuvres, même secondaires sur le plan littéraire, sont, par leur étendue et leur diversité, particulièrement représentatives du talent et des mentalités de la société de l'époque ». Cette étude systématique menée sur les premières années de parution de cette revue permet de comprendre le rôle de la traduction dans la diffusion culturelle.

L'étude statistique en appelle bien évidemment une autre visant à décrire le rapport entre les versions françaises publiées dans la revue et les textes originaux, afin d'évaluer une géographie du terme « traduction » tel qu'il y est employé.

Toutefois, le fait qu'il y ait, dans *Le Mercure Galant*, débat sur ce que veut dire traduire n'est plus à démontrer. Après les années 1700, l'annonce de traduction est fréquemment suivie de commentaires parfois très longs. Et l'on peut lire les différents positionnements à travers le prisme de la querelle des Anciens et des Modernes, même si les arguments employés n'ont rien d'originaux par rapport à ce que l'on peut lire ailleurs à l'époque.

Ce qui surprend davantage, c'est la relative absence, dans une revue destinée à des lecteurs mondains, des œuvres étrangères non classiques. Les commentaires sont en effet largement concentrés sur les traductions depuis le latin ou le grec, suivant ainsi les délimitations du débat des Anciens et des Modernes.

---

<sup>1</sup> La diversité des sujets des articles et la présentation sous forme de rédaction unique ont été décrites par Monique Vincent dans *Mercurie galant. Extraordinaire, Affaires du temps. Table analytique contenant l'inventaire de tous les articles publiés 1672-1710*, Paris, Edition Honoré Champion, 1998.

<sup>2</sup> La guerre de Succession d'Espagne eut lieu entre 1701 et 1713. Nous n'avons pas d'explication à la concentration des articles sur le sujet entre 1704 et 1709 (149 p. entre 1704 et 1707 et, en 1709, la traduction d'une longue lettre du roi d'Espagne vient augmenter le nombre de page traduites).

<sup>3</sup> Il s'agit d'une traduction de l'anglais d'un manuel d'herboristerie, *Vertus & Qualitez des plantes aromatiques d'Angleterre* (juillet 1709) et de la traduction du grec des œuvres d'Hippocrate par M. Dacier (mars 1697). Un cas pose un problème de classement : nous hésitons à le considérer parmi les traductions littéraires ou scientifiques. Il s'agit d'une « description du *Harem*, ou de l'Appartement des Femmes du Grand Seigneur », publiée dans le numéro de novembre 1714, sans identification précise de l'original.

<sup>4</sup> 9 poèmes traduits entre 1695 et 1714.

<sup>5</sup> Mars 1711.

<sup>6</sup> A partir de 1715.

<sup>7</sup> Juillet 1709, p.94-106, « Les Vertus et Qualitez de Gouttes aromatiques d'Angleterre. Traduction de l'Anglois en François »

Pas de mention du traducteur.

<sup>8</sup> Novembre 1713, p.134-143, « Traduction d'un poëme Anglois, Sur le Bal que M. le D... d... a donné à Londres le 17 Août 1713 »

---

Pas de mention du traducteur.

<sup>9</sup> Mars 1715, p.62-127, « PARALLELE de deux Tragédies nouvelles, dont la mort de Caton est le sujet ; l'une est Angloise de Monsieur Addison ; l'autre Française de Monsieur Deschamps ».

Il s'agit de citations d'extraits des deux pièces avec commentaires, la pièce anglaise est une traduction en prose sans mention de l'auteur ou du traducteur.

<sup>10</sup> Décembre 1701, p.259-267.

<sup>11</sup> Mars 1713, p.3-47.

<sup>12</sup> Septembre 1713, p. 3-32, « Aventure tragi-comique, extraite d'une lettre Espagnole, écrite de Toledo au temps que Philippe V s'empara de Madrid ».

Pas de mention du traducteur.

<sup>13</sup> Avril 1678, p.110, « Traduction de la Chanson Italienne du Mois de Mars, qui commence par *Questa belle d'amor nemica* ».

Traducteur : « fils d'un Auditeur de la Chambre des comptes de Dijon ».

<sup>14</sup> Juin 1688, 1<sup>ère</sup> partie, p.132-135, « Traduction de Vers italiens du Duc de Never par Mr Moreau, avocat à la Cour des Comptes de Dijon ».

<sup>15</sup> Novembre 1678, p.349. (Œuvre publiée en italien en 1622.)

<sup>16</sup> Décembre 1713, p.93-111, « L'Isle des Pescheurs. Historiette traduite de l'Italien par M. de Pré... »

Pas de mention du traducteur.

<sup>17</sup> Mars 1689, p.121-122, traduction d'un discours du Père Tachard (jésuite), envoyé du roi de Siam, fait un au Pape (Innocent XI).

Pas de mention du traducteur.

<sup>18</sup> Certaines traductions restent pour le moment non identifiées au niveau de la langue de l'original et/ou du texte original lui-même. Certains textes, qu'il s'agisse de sonnets ou de morceaux de prose, notamment les contes, sont possiblement des adaptations plus ou moins libres dont l'origine n'est pas spécifiée.

<sup>19</sup> Octobre 1713.

<sup>20</sup> La fonction du traducteur peut néanmoins donner des éléments favorisant la crédibilité de la traduction. Ainsi, en avril 1706, lors du compte-rendu du siège de Barcelone, le lecteur apprend que cette traduction est « faite par un Officier de cette Nation » puis « par un des Ingénieurs qui servent à ce siege ». Par ailleurs, il est possible que l'auteur de la revue soit lui-même traducteur de certaines « lettres » en provenance de l'étranger.

<sup>21</sup> Juillet 1709, p.94-106.

« Nous soussigné Interprete juré pour les Langues étrangères, par sentence de la Jurisdiction Consulaire, confirmée par l'arrêt du Parlement, certifions à tous qu'il appartiendra, avoir traduit fidèlement de l'Anglois en François ce que dessus, conformément à l'original. A Paris ce neuvième jour de Janvier mil sept cens six  
*Signé, DEMONTIRAT* », p.105-106.

Nous avons retrouvé la trace d'un de Montirat qui aurait traduit le voyage de Lionnel Wafer, chirurgien, imprimé à Londres en 1699 puis publié à Paris en 1706 (chez Claude Cellier). Les dates, la langue de l'original et le statut de l'auteur qui était médecin semblent concorder. Il peut s'agir du même traducteur.

<sup>22</sup> On note cependant un relâchement de cette tendance dans les années 1700, peut-être dû à contamination du traitement réservé à la traduction diplomatique, très présente dans ces numéros.

<sup>23</sup> Mai 1678, après la traduction d'une chanson italienne de Ménage. Ce même « inconnu de Dijon » signera deux autres traductions parues dans *Le Mercure Galant* en août 1680 (une épigramme de Catulle) et en août 1681 (une ode d'Horace). Il n'est jamais nommé.

<sup>24</sup> Septembre 1680, traduction de l'Ode n°19 d'Horace.

<sup>25</sup> Avril 1686, traduction de *L'Arioste* par Mme de Gillot.

<sup>26</sup> Février 1704, traduction des poésies d'Anacréon par de la Fosse.

<sup>27</sup> Suite : « mais en corrigeant le tissu de l'Histoire, en supprimant certains traits qui revoltent nos moeurs ou qui blessent la vrai-semblance, en en avilissant un peu moins les Dieux acteurs, qui neanmoins ne peuvent, pour le rôle qu'ils doivent jouer, estre élevez jusqu'à leur veritable idée, en adoucissant un peu la rudesse & rusticité feroce des Heros Grecs, & Troyens, en corrigeant, ou supprimant plusieurs epizodes : en un mot M. de la Motte se proposa, non de traduire, mais d'imiter seulement Homere, c'est-à-dire de prendre de son ouvrage ce qui lui sembloit bon, de corriger ou supprimer ce qu'il jugeoit défectueux & répréhensible. » (Février 1715, p. 170-239)

<sup>28</sup> Février 1715, p. 170-239.

<sup>29</sup> Mars 1711.

<sup>30</sup> Première apparition en novembre 1678, mentions essentiellement concentrées entre les années 1692 et 1698.

<sup>31</sup> Mai 1692, à propos d'un psaume traduit par le roi.

<sup>32</sup> Mars 1702, psaumes latins et septembre 1714, Ode d'Horace.

<sup>33</sup> Traductions diplomatiques, juillet 1705 et août 1709.

<sup>34</sup> Mars 1689, traduction du discours de l'envoyé du roi de Siam et de la lettre du roi de Siam au Pape.

<sup>35</sup> Décembre 1700.

<sup>36</sup> Mars 1687.

---

<sup>37</sup> Dans *Poétique du loisir mondain, de Voiture à La Fontaine* (Paris, Champion, 1997), Alain Génétiot parle de « théorie dominante d'un art d'imitation qui revendique les influences les plus diverses » (p.32). Et il poursuit « l'imitation est donc au service de l'originalité créatrice, dès lors que la combinaison de la culture et du goût permet d'orienter le génie créateur du poète » (p.36).

<sup>38</sup> Monsieur de Senecé commente une traduction d'une Ode d'Horace produite par Mademoiselle de Cheron et exprime clairement la nécessité de traduire en vers réguliers : « *Quoy que je ne condamne pas les Vers irreguliers, dont on se sert avec beaucoup de grace dans les Idylles, & dans d'autres Ouvrages de pareille nature ; cependant il me semble que dans les Odes, il faut necessairement de la régularité, & de la justesse.* » De Senecé propose alors une traduction de sa facture qu'il présente de la façon suivante : « *Vous ne trouverez pas dans mon Ode l'exactitude d'un Traducteur : j'en laisse le scrupule à ceux qui travaillent après les Historiens. Mais quand il s'agit d'imiter un Poëte, je tâche en conservant le sens principal de son Ouvrage, de m'imaginer en quels termes il auroit executé son dessein, s'il avoit vécu dans notre siècle, & parmy nostre Nation.* »

« Imitation de l'Ode VII. du IV Livre d'Horace à Torquatus »

« Imitation de l'Ode XVIII du II. Livre d'Horace, qui commence,

*Non ebur, neque aureum*

*Mea renidet in domo lacunar* »

Octobre 1695, p.161-183.

<sup>39</sup> Février 1704, p.293-299.

<sup>40</sup>Op. cit., p.36.